

**PROCÈS-VERBAL DE LA 160^e SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE
TENUE PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE
LE MARDI 16 FÉVRIER 2021, 18 H**

Adopté à la séance du 23 mars 2021

Sont présents : M. René Côté, président du Conseil

M^e Hélène Bédard
M^e Sylvain Bourassa
M^e Marie Charest
M^e Marie-Josée Corriveau
M^{me} Manon Dufresne
M^e Philippe de Grandmont
M. Simon Julien
M^{me} Lucie Lafontaine
M^e Antonietta Melchiorre
M^e Lucie Nadeau
M^e Gilles Ouimet
M^{me} Isabelle Plante
M^{me} Adriane Porcin
M^{me} Lise Simard
M^e Patrick Simard

Sont absentes : M^e Julie Charbonneau
M^e Mélanie Marois

N'est pas convoquée : M^e Nicole Martineau

1. Ouverture de la séance

La séance est convoquée conformément aux délais prescrits par les Règles de régie interne adoptées par le Conseil de la justice administrative. Elle est tenue par courrier électronique, comme le permettent les articles 9 et 10 de ces règles.

Il est prévu à l'avis de convocation transmis aux membres qu'elle se termine le 16 février 2021, à 18 h.

Le comité constitué pour enquêter sur la plainte portant le numéro 2019 QCCJA 1175 soumet au Conseil son rapport.

Le rapport a été transmis aux membres du Conseil par courrier électronique. Ceux participant à la séance l'ont reçu et en ont pris connaissance.

2. Dépôt du rapport d'enquête dans le dossier 2019 QCCJA 1175 – M. Marcellin Bélanger et M^e Kathya Gagnon

Sur la proposition de M. René Côté, il est résolu à la majorité qu'après en avoir pris connaissance, le Conseil prend acte du rapport du comité d'enquête, lequel déclare fondée la plainte formulée par M. Marcellin Bélanger à l'égard de M^e Kathya Gagnon, juge administrative au Tribunal administratif du Québec, et ordonne la continuité de l'enquête pour la présentation de la preuve et des arguments sur la sanction.

3. Levée de la séance

La séance est levée le 16 février 2021, à 18 h, comme indiqué à l'avis de convocation.

Le président du Conseil de la justice administrative,

M. René Côté